

Réseau Salarial

Reconstruire l'entreprise pour émanciper le travail

Par Daniel Bachet

Résumé synthétique de l'exposé du 7 octobre 2019 à la bourse du travail

Pourquoi l'« entreprise », qui est une entité politique, économique, productive et sociale n'est-elle pas présente dans de nombreuses théories critiques, au moins sous sa forme non capitaliste ? Faudrait-il abandonner au patronat et au capital la définition légitime de l'entreprise ? Sachant que la conception libérale d'un Emmanuel Macron (start-up-Nation), la conception social-démocrate (l'entreprise partenariale) et autre RSE ne sont que les variantes molles et les relais dociles du capital.

Autre impensé de nombreuses approches sociologiques et économiques : la manière de voir et de compter que révèlent les outils comptables. Pourtant, concernant l'écriture politique de la valeur, il existe autant de modèles comptables que de représentations du monde. De cela découle toute une variation des définitions du capital et du profit, qui en dernière instance, résultent bien de choix politiques. La manière de compter constitue un miroir de la société dans son organisation des rapports de production et de consommation, ainsi que dans les choix d'allocation du capital. C'est pourquoi son objet se trouve dans le sens profond du terme politique : elle rend compte et informe des rapports qu'une société institue (Edouard Jourdain, 2019¹).

La raison d'être d'une entreprise n'est pas d'abord (et de tout temps) la production de plus-value à moins de naturaliser une fois pour toute cette entité. C'est l'entreprise capitaliste qui est productrice de plus-value et non l'entreprise en soi, sauf à souscrire à une approche quasiment métaphysique c'est-à-dire anhistorique de l'organisation et de la production des richesses. L'organisation et les finalités d'une coopérative de production (Scop) ne sont pas assimilables à celles d'une grande société anonyme de capitaux.

¹ *Quelles normes comptables pour une société des communs ?* éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2019.

Comment produire et vendre et que produire ? Entre le travail et son résultat, il y aura toujours une médiation institutionnelle, soit un ensemble composé d'une « structure productive » qui produit et d'une « société » (entité institutionnelle) qui vend les biens et/ou les services. La structure productive et l'entité institutionnelle (qui dispose d'une personnalité morale à travers la « société ») organise la division du travail et donne une partie de son sens aux activités salariées, individuelles et collectives : soit sur un mode coopératif « démocratique » (un homme, une femme = une voix) et plus au moins « horizontal » comme dans les Scop soit sous des modes plus hiérarchiques et autoritaires comme dans les entreprises capitalistes.

Il est clair en revanche que la question de la « division sociale du travail » ne peut pas se régler au niveau de l'entreprise seulement.

Dans la représentation que Daniel Bachet défend, en s'appuyant sur les travaux de Paul-Louis Brodier², la notion d'« entreprise » ne relève plus du registre lucratif. Il ne s'agit plus d'une entreprise capitaliste guidée par le profit. Elle réunit le monde physique des biens et des services et l'entité juridique qui est la « société » (personnalité morale ou « fiction juridique »). Le résultat monétaire de la production et de la vente des biens et des services est le véritable revenu de l'entreprise, soit la « valeur ajoutée », véritable contrepartie économique des richesses produites, vendues et à partager. Le profit n'est qu'une partie de la valeur ajoutée et n'est donc qu'un solde, un résultat, ou encore une simple contrainte d'équilibre économique et social. Il ne peut être en aucun cas l'objectif de l'entreprise au sens de la définition conventionnelle que nous avons choisie. Il s'agit dans ce cas de refonder le « compte de résultat » et de faire apparaître la valeur ajoutée et la valeur ajoutée directe (VAD) comme indicateurs structurants à la place du profit.

Il est possible et nécessaire également de refonder le « bilan ». Comme l'indiquent des auteurs tels que Jacques Richard et Alexandre Rambaud, les atteintes aux fonctions environnementales essentielles à la survie de la biosphère ne sont jamais décomptées en charges dans la comptabilité traditionnelle. En outre, les dégâts collatéraux de la croissance économique sur les humains (risques socio-psychologiques, accidents, coût de l'insécurité environnementale, etc.) ne sont pas décomptés en tant que dégradation du « facteur humain ».

Jacques Richard et Alexandre Rambaud appellent donc de leurs vœux une

² Paul-Louis Brodier interviendra à la Bourse du travail le **lundi 30 mars 2020**.

comptabilité qui tienne compte de la conservation systématique de la nature et de l'être humain. Ils proposent en conséquence, dans le cadre d'une extension du modèle classique des comptes, de faire figurer au passif du bilan, en tant que dettes de l'entreprise, non plus le seul capital financier, mais également le capital naturel et le capital humain et d'obliger les entreprises à maintenir ces capitaux tous les trois séparément. Il s'agit de faire valoir un principe de soutenabilité forte en matière environnementale : si une entreprise risque de porter atteinte par sa gestion aux fonctions environnementales de la nature, elle doit passer en charges les coûts de maintien nécessaires, de façon à assurer la résilience des fonctions environnementales concernées. Il ne s'agit pas de valoriser le prix de la ressource dans le bilan mais le coût des mesures de sa conservation.

Le modèle CARE (comptabilité adaptée au renouvellement de l'environnement) a donc pour objectif de prendre soin de l'homme et de la nature grâce à une gestion de l'ensemble des capitaux. Cela signifie qu'il convient dorénavant d'inscrire au passif du bilan le montant des coûts budgétés pour une certaine période en vue du maintien non seulement, comme c'est le cas actuellement, du capital financier, mais aussi des « facteurs naturels et humains », avec une prise en compte pour ce dernier (l'être humain) des sommes nécessaires afin d'assurer à tous un revenu décent au sens de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et une prévention des risques d'usure normale ou d'accidents. Il s'agit aussi de porter simultanément ces sommes à l'actif du bilan en tant que coût d'usage des capitaux correspondants pour les amortir systématiquement au fur et à mesure de la dégradation constatée de ces capitaux (l'idéal étant que celle-ci soit réduite au minimum par des gestions adéquates).

Ces charges d'amortissement permettront une rétention de fonds dans l'entreprise pour conserver les trois capitaux. Le nouveau concept de « profit net » qui apparaît est alors défini comme le surplus mesuré après conservation des trois capitaux et non plus, comme c'est le cas aujourd'hui, après conservation du seul capital financier.

Le profit commun aux trois capitaux est un profit *ex post* après conservation des trois capitaux. En conséquence, le modèle CARE retourne les armes comptables contre le système capitaliste actuel car il permet d'en finir avec des définitions de coûts qui n'englobent pas les coûts pour l'homme et pour la nature.

Cette nouvelle manière de voir est en quelque sorte le soubassement comptable d'une redéfinition radicale de l'entreprise, entrevue non plus comme instrument

de production de profit, mais comme institution de production, soucieuse du maintien des ressources naturelles et humaines qu'elle « consomme » dans le cadre de son activité.

Daniel Bachet rappelle les conséquences immédiates de cette refondation de l'entreprise : celle-ci ne pourra plus se couler dans la forme actuelle de l'appropriation actionnariale ou patrimoniale. En lui assignant une autre finalité que la rentabilité immédiate, le collectif de travail sera en mesure de jouer son rôle. Ce n'est pas « l'entreprise » qu'il faut combattre en elle-même mais le principe d'accaparement qui conditionne sa raison d'être aujourd'hui comme hier.

De même, la question de la « subordination salariale hiérarchique » trouve son origine dans le cadre du « droit issu de la propriété » qui donne tout pouvoir à l'actionnaire, ces derniers déléguant ensuite au management une autorité de direction concernant le travail (à travers sa surveillance disciplinaire et le contrôle des résultats). Il est pourtant possible de produire deux analyses de l'entreprise : l'une en termes de droits de propriété et de contrats, l'autre en termes de pouvoirs. Or, l'entreprise n'étant pas un objet de droit, elle n'est pas susceptible d'être la « propriété » de qui que ce soit. Dès lors que l'on admet que les détenteurs de capitaux ne sont pas propriétaires de l'entreprise mais des parts sociales, des titres de propriété (actions), il n'est plus question de raisonner en termes de propriété. On ne peut raisonner qu'en termes de « pouvoir ». Et le pouvoir ne peut plus appartenir aux seuls détenteurs de capitaux !

Selon Daniel Bachet, il faut dès aujourd'hui viser une forme d'efficacité productive et écologique, de qualité et de sobriété des produits afin de répondre aux besoins sociaux sans détruire la nature. Car il n'y a pas de valeur économique et sociale sans production de valeurs d'usages et de nouvelles « combinaisons productives » efficaces. Les questions « comment produire et décider ? » et « comment vivre ? » sont indissociables. L'entreprise n'est réductible ni au travail ni au capital. Elle permet au contraire de dépasser un clivage à deux termes qui se révèle sans issue.

Il existe une interdépendance forte entre la manière de faire voir et de « faire exister l'entreprise » comme structure productive et comme unité institutionnelle, le type d'efficacité recherchée et obtenu, l'organisation des pouvoirs (mode de direction et de contrôle) et les relations sociales qui structurent les rapports de travail.

Daniel Bachet montre dans son exposé oral que la question comptable (manière de voir et de compter) est au principe d'une révolution totale de la conception de l'entreprise et de l'économie. Or, chez la plupart des économistes et des sociologues, il n'y a pas de réflexion spécifique sur les « outils comptables » qui, comme Max Weber l'avait bien vu, sont pourtant les instruments structurants du capitalisme. La comptabilité n'a jamais été une technique neutre mais un produit social et politique qui sert les intérêts d'un groupe ou de groupes d'acteurs dominants. Les modifications fréquentes des concepts de « résultat » et des types d'évaluation sont la conséquence d'une lutte entre différentes parties prenantes (créanciers, actionnaires, managers, salariés, etc.) dans l'entreprise pour façonner à leur manière, la représentation de la manière de produire et de distribuer la richesse. Ainsi, les marchés et l'économie mondiale sont régulés en grande partie par la comptabilité anglo-saxonne (normes IFRS, *International Financial Reporting standards*), *Economic Value Added* (EVA), etc. et le modèle comptable classique (compte de résultat et bilan) est au cœur du capitalisme. C'est ce système socio-économique, associé au droit de propriété, qui est fondamentalement en cause aujourd'hui car c'est lui qui est à l'origine de la grande majorité de nos problèmes économiques, sociaux et écologiques.

En fait, le *cœur* du système capitaliste se situe dans son droit comptable, seule vraie régulation efficace de portée mondiale. Le droit du travail sert à parer au mieux *ex post* aux dégâts du droit comptable. Le Code du travail est, quand il existe, le « pansement » du Code comptable.

C'est pourquoi il s'agit en priorité de se débarrasser du modèle économique classique incapable de prendre en compte les ressources naturelles et le travail vivant producteur de richesses. Un cadre de pensée renouvelé associé à une autre façon de compter est en mesure de valoriser le travail (les êtres humains) et la nature tout en assurant les équilibres économiques.

Le système comptable qui s'impose au niveau mondial à travers le code financier des IFRS est extrêmement coercitif. Ce système comptable, qui conduit à des normes très élevées de rentabilité préétablie, sans se soucier de protéger les êtres humains et la nature, est la principale cause des problèmes économiques, sociaux et écologiques du monde actuel. Exiger du capital qu'il couvre enfin les coûts sociaux et écologiques de sa reproduction, n'est-il pas le meilleur moyen de mettre un terme à sa logique prédatrice et mortifère ?

Comment sortir de la « propriété lucrative » si la manière de voir et de compter traditionnelle n'est pas remise en question ? C'est cette manière de voir et de compter qui alimente les prises de décisions ainsi que les finalités de l'entreprise. La propriété lucrative en régime capitaliste est fondée sur le profit et la rentabilité. Daniel Bachet rappelle qu'il ne voit pas, pour le moment, dans la grande majorité des théories critiques de critère alternatif à celui de rentabilité du capital qui serait en capacité de guider la mise en cohérence des nouveaux choix stratégiques.

A ce jour, ici et maintenant, l'autre manière de voir et de compter que proposent certains collègues comme Paul-Louis Brodier (valeur ajoutée et « valeur ajoutée directe ») a permis de repositionner un certain nombre d'entreprises en difficulté sur des sentiers de développement, alors que les comptabilités traditionnelles fondées sur le profit les avaient conduites vers des difficultés économiques et financières de plus en plus grandes. Les raisons de ces difficultés, parfois dramatiques pour le travail et l'emploi, sont directement liées à une façon de voir traditionnelle qui oriente les décisions de manière unilatérale. Dans cette façon de voir, l'entreprise comme structure productive n'existe pas. Seule est reconnue par le droit la toute-puissance de la « société » des détenteurs de capitaux et la recherche de la rentabilité fondée sur un certain type d'outils comptables.

Autrement dit, la question de la « propriété collective » n'épuise pas la question de la « production des biens et des services », du travail et de la redistribution des richesses.

Concernant le cadre plus général, au-delà de l'entreprise et de la Nation, comment va-t-on passer de la situation d'aujourd'hui (concurrence des systèmes sociaux et fiscaux et libre-échange généralisée du commerce et des capitaux) à une autre mondialisation, non capitaliste ? En construisant des solidarités internationales, certes, mais également et surtout en ayant reconquis une souveraineté politique qui passera par la mise en place de zones de protection, par une relocalisation des productions et par un contrôle des capitaux. Sinon le choc avec la troïka est perdu d'avance.

Avec quelques autres, Daniel Bachet propose de partir du déjà-là, c'est-à-dire de sortir de l'entreprise capitaliste, de socialiser les banques et d'engager au niveau macroéconomique une planification écologique et négociée qui peut faire reculer les forces du marché. Il s'agit d'un processus de « coordination

« négociée » (Pat Devine) qui concerne l'ensemble des investissements privés et publics. « L'échange marchand » subsiste mais les « forces du marché » sont remplacées par un processus de négociation qui permet de parvenir à un ensemble d'investissements interdépendants coordonnés antérieurement à l'utilisation des ressources.

Ainsi, durant la phase de transition vers le socialisme ou le communisme, on ne peut pas se passer d'une représentation de l'entreprise comme unité distincte du capital et du travail ni de nouveaux outils comptables pour la faire exister. Ni de banques socialisées et sous contrôle démocratique pour financer les investissements.

De manière complémentaire à l'approche de Daniel Bachet, l'apport de Bernard Friot et du Réseau salariat est de montrer qu'il ne faut pas enfermer les espaces de pouvoirs à l'intérieur des seules unités de production, ce qui suppose de concevoir des formes institutionnelles inédites susceptibles de créer de nouveaux lieux de décision dans l'entreprise et hors de l'entreprise, qui soient à même de définir les choix d'orientation des investissements, les niveaux de qualification, les besoins de socialisation du salaire, de la part affectée à la santé, à l'éducation, à la recherche et à l'innovation...

D'ores et déjà, avec le Réseau salariat et Bernard Friot, nous ouvrons des pistes pour interpellier les choix économiques et débattre collectivement des critères d'accès au salaire, aux qualifications, de l'affectation de fonds financiers pour le travail et la production de services... Bref de débattre des conditions matérielles d'une recomposition du tissu économique, social et relationnel. Il s'agit là de vrais débats qui sont aussi des combats car ils mettent aux prises des visions du monde et des projets de société.

Echanges avec les participants

Les questions qui ont été posées relèvent en général de demande d'éclaircissement sur les modes de calcul concernant les nouveaux outils comptables. Pourquoi présenter ainsi la valeur ajoutée et la valeur ajoutée directe dans le cadre d'une refondation du compte de résultat ?

Un intervenant considère néanmoins que le concept de « profit » est discutable et que les notions de « capital humain » et de « capital naturel » sont piégées dès lors que Gary Becker et les néolibéraux les ont utilisées sous leur acception

néoclassique. Daniel Bachet répond que le profit n'est qu'un solde ou un résultat mais qu'il n'est en aucun cas la finalité de l'entreprise. C'est la valeur ajoutée et la « valeur ajoutée directe » qu'il faut viser comme grandeur économique et non pas le profit qui n'est qu'une partie de la valeur ajoutée. De plus, la notion de « capital humain et naturel » n'est qu'une expression commode pour signifier qu'il faut éviter la dégradation des conditions des êtres humains et de la nature, donc les conserver par des systèmes de coûts de maintien. Il ne s'agit pas de « marchandiser » l'homme et la nature mais de donner les bases théoriques et conceptuelles pour fonder un nouveau droit comptable environnemental. Ce n'est pas le « prix » de la ressource qui est valorisé dans le bilan mais le coût des mesures de sa conservation ou encore l'ensemble des coûts de maintien, c'est-à-dire des mesures qui sont prises ou qui devraient être prises pour régler le problème tant qu'il n'est pas trop tard (comme l'expliquera Jacques Richard en janvier prochain). Cela suppose d'inscrire au passif du bilan le montant des coûts budgétés et de porter simultanément ces sommes à l'actif du bilan en tant que coût d'usage des capitaux correspondants pour les amortir systématiquement au fur et à mesure de la dégradation constatée de ces capitaux.

Sans doute Jacques Richard et Alexandre Rambaud usent-ils parfois d'une conceptualisation dont certains aspects peuvent prêter à discussion : le terme de « capital humain » ou de « capital naturel » est chargé d'une certaine ambiguïté. Mais ils parviennent néanmoins à faire vivre leur projet dans le cadre d'un raisonnement qui mérite vraiment d'être pris en considération.

La question d'une autre participante porte sur la question du « désir maître » présente dans l'ouvrage de Frédéric Lordon *Capitalisme, désir et servitude*. Comment est-il possible de ne pas se laisser enrôler par un dispositif de pouvoir qui tente d'aligner les intérêts des travailleurs sur ceux qui détiennent le capital ? Daniel Bachet répond que la question centrale est celle du projet économique et politique qui est porté par les participants dès la naissance de l'entreprise. Si le projet est hiérarchique et autoritaire, alors le droit issu de la propriété va imposer aux travailleurs un rapport de subordination classique. Si le projet politique est démocratique et égalitaire (par exemple un individu = une voix), les formes de coopération et les contre-pouvoirs pourront plus facilement se mettre en place et rétablir les équilibres.

Un participant pose la question de l'utilisation de la grandeur qu'est la valeur ajoutée dans le cas des entreprises de service ou de la grande distribution. Il n'y a pas, en effet, dans ces cas précis de « transformation » concernant les

« produits », comme dans l'industrie. Daniel Bachet reconnaît qu'il s'agit d'un autre type de « transformation » et que dans le cas des services ou de la distribution, il devrait être fait appel à l'intelligence, à la qualification et à la qualité des réponses fournies pour répondre aux besoins des fournisseurs et des clients plutôt qu'à des indicateurs économiques et financiers, détachés du travail réel des agents (logique du chiffre).

Annie Phalipaud pose la question de la grandeur qu'est la valeur ajoutée directe (VAD). Cette grandeur concerne les produits et Annie s'interroge sur son mode de calcul et sur la nécessité éventuelle de clefs de répartition. Daniel Bachet répond que la VAD (différence entre le chiffre d'affaire et les consommations directement incorporées, telle que la farine pour le pain) peut se calculer sans clefs de répartition. La somme des VAD constitue le revenu de l'entreprise qu'il convient ensuite de partager équitablement entre toutes les parties constitutives de l'entreprise. Ce qui implique également un partage réel du pouvoir qui ne peut plus provenir du « droit issu de la propriété ». Annie Phalipaud estime que cette nouvelle manière de compter devrait être davantage divulguée dans l'entreprise, notamment auprès des représentants élus du personnel.

Répondant à l'intervenante qui avait fait référence au « désir-maître » de Frédéric Lordon, Gilles Ringenbach souligne que cette idée devait être remplacée par une autre vision du monde et donc de l'entreprise à savoir ce qui se passe dans les scop dont les plus avancées sont portées par des sociétaires mus par une surdétermination et un projet politique (exemple Scop Ti, encore que l'on constate, même au sein de cette scop, des variations d'implication d'un sociétaire à l'autre).

Gilles Ringenbach donne une réponse à la question qu'a posée Bernard Friot sur un aspect technique relatif à la VAD ou la somme des VAD et leur articulation avec le bilan. En pratique il suffirait, selon Gilles Ringenbach, de créer un « COMPTE DE VALEUR AJOUTEE » qui inscrirait le total des différentes VAD (issues des différents produits). Il serait même possible de mettre en regard la provenance de ces différentes VAD (par produit). Ces sommes et leur total seraient portés au crédit du compte en face duquel, en charge (débit) serait affectée une répartition consacrée aux coûts de maintien des 3 capitaux (selon l'optique de Jacques Richard), lesquels se retrouvent effectivement au passif du bilan.

Gilles Ringenbach rajoute qu'une comptabilité analytique *ad hoc* devrait, en ce cas, être conçue de telle manière qu'elle puisse fournir une information mettant en relief ces différentes VAD. Aujourd'hui, on peut concevoir, selon lui, tout logiciel à cette fin.

L'affectation de ces VAD et /ou de la VAD totale aux 3 capitaux, relèverait d'une décision politique, soumise en Assemblée Générale à l'ensemble des producteurs. Ce serait ainsi une nouvelle manière d'affecter non pas un résultat mais un solde-maître : celui de la VA. Le reste de ces ou de cette VAD servant alors à la couverture des autres charges dites d'exploitation.

Selon Gilles Ringenbach, cette nouvelle manière de voir et de compter serait particulièrement en phase avec une forme juridique alternative à celle de la seule société de capitaux et son droit issu de la propriété privée. Les scops seraient certainement mieux à même d'adopter ce système pour des raisons à la fois économiques, sociales et écologiques et pour des raisons politiques dans la mesure où le pouvoir est remis non plus à des détenteurs de capitaux mais à des producteurs associés. C'est ce que préconise Daniel Bachet lorsqu'il plaide pour la mutation ou le dépassement de l'entreprise capitaliste classique.

Selon Gilles Ringenbach, il serait chimérique de penser que les grands détenteurs de capitaux, ceux dont le ressort psychologique relève du « désir-maître », acceptent quoi que ce soit d'un renoncement à leur seul pouvoir. Mais dans ce cas, rappelle-t-il, nous abordons la question de la conquête du pouvoir politique au plan macroéconomique. Ce qui est une autre histoire.

Selon Benoît Borrits, gérer l'entreprise en maximisant la VA est révolutionnaire mais peut aussi apparaître comme nécessaire dans le cadre de l'entreprise capitaliste. Révolutionnaire parce que cela correspond d'office au mode de gestion d'une entreprise dont les salariés bénéficieraient de la totalité de la valeur ajoutée, sans propriétaire à rémunérer. C'est déjà le cas des coopératives de travail. Les scop par exemple en France illustrent ce modèle.

Benoît Borrits rappelle que dans le cadre des sociétés de capitaux, le profit fait partie de la valeur ajoutée. De ce point de vue, si les salaires sont trop élevés pour une valeur ajoutée donnée, l'entreprise a deux choix possibles : diminuer les salaires mais aussi augmenter la valeur ajoutée. C'est dans cette deuxième logique que s'inscrivent les travaux de Paul-Louis Brodier et d'une certaine façon, les pratiques

d « entreprises libérée », de « sociocratie » qui cherchent à mobiliser les salariés. Dans l'entreprise capitaliste, augmenter la valeur ajoutée laisse toujours ouverte la question de sa répartition entre capital et travail.

Benoît Borrits soutient totalement la nécessité de refonder l'entreprise comme le propose Daniel Bachet, mais il doute qu'il puisse exister une étape intermédiaire avant un « processus de socialisation » dans lequel salariés, usagers et propriétaires travailleraient de concert sur cette base. La raison essentielle en est la financiarisation de l'entreprise, qui n'est pas une perversion du système capitaliste mais dans la nature profonde de la propriété des moyens de production. Ce sera justement le sujet de la prochaine session que Benoît Borrits animera le 4 novembre prochain.

Enfin, comment aborder la notion de « filiale » dans le cadre d'une gestion par la valeur ajoutée souligne Benoît Borrits ? Lorsque l'on consolide la comptabilité d'un groupe, ce sont les profits (ayant augmenté les fonds propres) qui sont remontés et non la valeur ajoutée. Ceci traduit selon Benoît Borrits le fait que la gestion par la valeur ajoutée dans le cadre de « l'entreprise » capitaliste n'est pas sa finalité. Mais dans le cadre d'un dépassement de la société de capitaux, Benoît Borrits ne voit pas d'autres issue que l'abandon pur et simple de la notion de filiale qui est une notion profondément « propriétaire ». Ceci signifie l'intégration de la filiale dans la maison mère ou au contraire son autonomisation totale lorsque cela est possible.

Daniel Bachet reconnaît que la question de la production de la valeur ajoutée est indissociable de sa répartition et par conséquent d'une véritable refondation des pouvoirs dans l'entreprise. La valeur ajoutée n'est pas l'indicateur couramment utilisé dans l'entreprise, surtout dans les grands groupes où domine surtout *l'economic value added* (EVA). La valeur ajoutée n'est reconnue qu'en Comptabilité Nationale et dans les soldes intermédiaires de gestion. Les « entreprises libérées » ont certes fait le choix d'abandonner la structure hiérarchique traditionnelle et de donner aux salariés plus d'autonomie. Mais elles n'ont pas modifié leurs outils comptables qui restent orientés profit et rentabilité.

Daniel Bachet considère qu'un « processus de socialisation » dans lequel salariés, usagers et propriétaires travailleraient de concert est plus que souhaitable et désirable mais la difficulté d'y parvenir, sans étapes

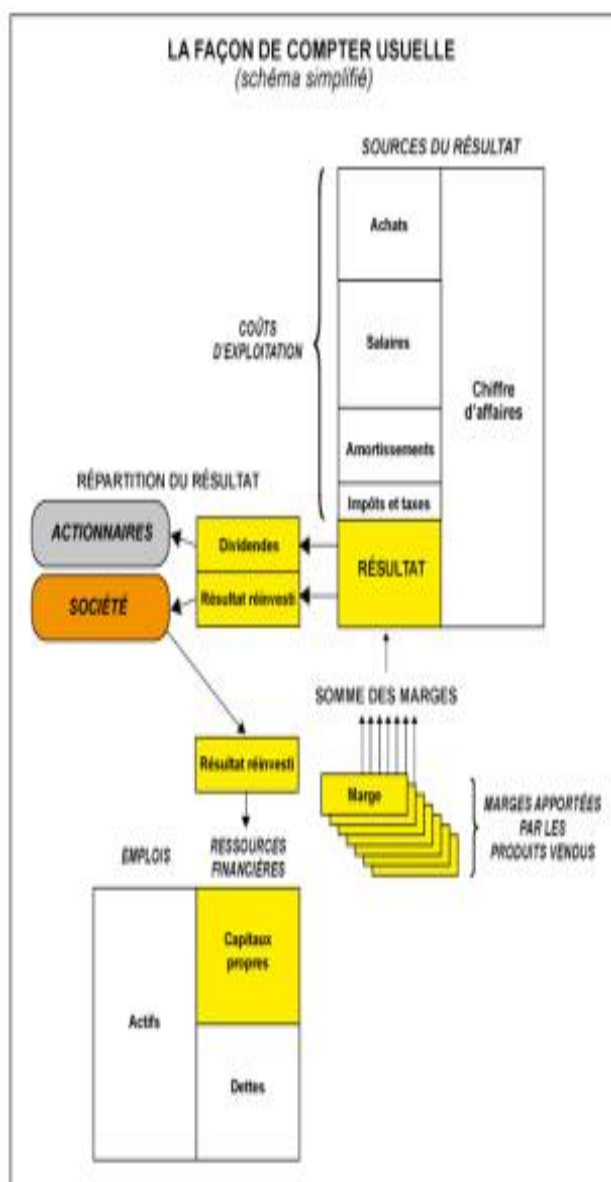
intermédiaires, lui semble considérable. Il sera donc attentif aux analyses et aux propositions de Benoît le 4 novembre.

Toute refondation de l'entreprise selon Daniel Bachet ne peut se réaliser qu'au niveau de la maison mère ou du « groupe de sociétés ». La notion de « groupe » est donc devenue tout à fait essentielle et, lorsqu'il est question « d'entreprise » pour évoquer la grande société de capitaux ou la firme multinationale, c'est l'expression « groupe de sociétés » qui semble la plus appropriée.

C'est donc dans le sens de « groupe de sociétés » que le terme d'« entreprise » ou de « firme » a été employé par Daniel Bachet. Car c'est bien au niveau du groupe de sociétés contrôlé par une holding que se joue le véritable pouvoir. Dans ce cas, la holding détient un contrôle sur les grands enjeux stratégiques, économiques et financiers qui descendent ensuite vers les directions opérationnelles. La question des filiales, de leur intégration ou de leur autonomisation, devrait donc être traitée dans cette perspective.

Daniel Bachet se dit très intéressé par le prochain exposé de Benoît Borrits.

La façon de compter usuelle (Paul-Louis Brodier)



Une autre façon de compter (Paul-Louis Brodier)

